

Compte rendu réunion virtuelle et AG virtuelle CDF : 14-24 décembre 2020.

Préambule : en raison du COVID, il n'a pas été possible de faire une réunion physique et une AG de fin d'année du Comité des fêtes. Les différents sujets qui devaient être abordés lors de cette rencontre physique ont fait l'objet d'un échange par mail (entre le 14 et le 24 décembre) entre tous les membres du comité. Le bureau a fait la synthèse des réponses reçues (n= 14). Cette synthèse constitue le compte-rendu ci-dessous.

1) site internet : Le site internet du comité des fêtes sera finalisé fin janvier. Ça nous coûtera environ 100 € par an. Deux administrateurs pourront mettre les infos sur le site et le faire vivre : Simon et J Baptiste. Didier nous fera une petite formation pour nous expliquer comment ça marche.

Didier ne veut pas être rétribué pour la création du site. On lui offrira un bon repas pour 2 personnes au bistrot d'ici.

Nom du site : Les avis sont partagés. On choisit finalement le nom long qui a l'avantage d'être plus explicite : **comite-des-fetes.saint-saturnin**

2) programme des activités 2021 et calendrier (voir aussi annexe 1)

- *championnat du monde de soupe* : pas possible de le réaliser cette année en raison du COVID. Il sera remplacé par le mardi gras du CDF (« Alors on crêpe ») : concours de déguisement (chacun vient déguisé s'il le souhaite : les meilleurs déguisements seront mis en photo sur le site, le meilleur aura un prix) en extérieur avec dégustation de crêpes et de vin chaud. **Date : 27 février ; Référents : Maïté, Audrey et Valérie.** Maïté voit avec Animômes pour savoir s'ils veulent co-organiser avec nous. Réserver Grange de Mai pour accès aux toilettes et stockage ingrédients.

- *vide grenier* : pas de problème pour faire ce vide grenier. Cette année on l'enrichit d'une exposition de vieux cyclos. **Date : 18 avril ; Référents : Pascale R et Bertrand L.**

- *Sancy-st-Sat* : pas de problème pour faire cette descente. **Date : 6 juin. Référents : Maïté et J Baptiste.** Réserver Préau.

- *fête du village en musique* : pas de problème pour faire cette fête. **Date : 26 juin. Référent : J Baptiste.** Réserver Grange de Mai et demander autorisation accès Ecole pour branchement électrique. Penser à inviter les représentants du Conseil départemental qui nous soutient financièrement chaque année pour cette manifestation.

- *montée du puy de dôme* à l'occasion du solstice d'été : on renouvelle cette manifestation qui a eu un gros succès en 2020, en la faisant le samedi 19 juin, pour permettre au plus grand nombre d'y participer. On garde la même destination. En 2022 on pourra changer de destination (Col de la Croix Morand). **Référents : Bertrand B, Patrice L et Patrice D.**

- *Boulky* : pas de problème pour maintenir cette manifestation. **Date : 29 aout. Référents : Odile, Pascale C.**

- *sortie moto*. **Date : 5 septembre. Référents : Bruno et Bernard**

- *marché de la création* : ce sera le 20^e anniversaire. On garde l'organisation prévue en 2020.
Date : 28 novembre. Référents : J Baptiste, Odile, Lydie, Maïte. Réserver Grange de Mai, Préau, salle des associations, chapelle de la Madeleine.

- *nettoyage du village* : On réédite cette manifestation, mais de manière allégée par rapport à 2018. L'Ecole participera. On voit si d'autres associations veulent s'associer. Contacter la Mairie qui souhaitait soutenir cette action et avec le SICTOM pour une aide logistique (matériel de ramassage et documents pédagogiques). **Date : 28 mars. Référents : Bertrand B et Patrice D.** Réserver le préau.

- *interquartiers* : on reporte en 2022. On prévoit un barbecue des quartiers début juillet. A voir avec les capitaines de quartiers.

- création d'une animation via le site internet : mise en place d'un *concours photo* permanent sur l'année 2021, sur le thème des manifestations du CDF : les meilleures photos seront mises sur le site et affichées lors du championnat de soupe 2020. Les 3 meilleures seront primées. **Référent : ?**

J Baptiste informe la Mairie de ce programme. Maïté réserve auprès de la mairie les salles nécessaires pour ces différentes manifestations.

3) révision des statuts : nos statuts datent de 1974, date de la création du CDF. Ils ne correspondent plus à notre fonctionnement actuel. Il est souhaitable de les revoir pour les rendre cohérents avec nos objectifs et notre fonctionnement. Une proposition de nouveaux statuts est présentée en annexe 2. Concernant le statut de membre, compte-tenu de l'objectif du comité des fêtes qui est d'œuvrer bénévolement pour l'animation du village, il n'est pas souhaitable de demander à ses membres une cotisation. Un engagement d'adhésion suffira (voir annexe 3).

4) repas du CDF : pas possible de le faire en début d'année en intérieur comme habituellement. On attend la réouverture des restaurants, et on fera ce repas au Bistrot d'Ici.

5) rapport moral du président : voir annexe 4

6) bilan financier 2020 et proposition de budget 2021 : voir annexe 5

6.1) bilan 2020 :

- Nous avons obtenu, mi-décembre, une subvention (300 €) du conseil départemental pour la fête du village en musique. Malgré cela, nos comptes sont en déficit en raison 1) de l'annulation du marché de la création qui est notre principale source d'autofinancement, 2) de la diminution de la subvention de la municipalité (600 € au lieu des 800 € demandé). Ce n'est pas très grave compte-tenu des réserves de trésorerie dont nous disposons. Mais il faudra reconstituer, au moins en partie ce déficit dans les années à venir.

- Malgré un report à l'automne de la fête du village en musique et une participation un peu plus faible, les recettes du barbecue et de la buvette sont restées bonnes (-20% par rapport à 2019 et 2018).

- cette année la descente VTT est déficitaire en raison de la participation au prix du repas trop faible (7€ pour un prix réel de 15 €) : il faudra augmenter cette participation l'an prochain (10 ou 12 €).

6.2) budget 2021 : Construit sur la base des manifestations envisagées au point 2. Le déficit 2020 a été intégré comme une charge à ce budget, l'objectif étant de reconstituer partiellement nos réserves. IL n'y a pas d'investissement majeur prévu en 2021 : on s'équippa simplement d'un Kit ménage et de plats pour le barbecue de la fête du village en musique. Une demande de 900 € sera faite à la mairie (soit 10% du budget total), en la justifiant notamment par le déficit 2020.

7) renouvellement du bureau : Maïté rejoint le bureau comme vice-présidente. Odile, Lydie et J Baptiste sont d'accord pour repartir pour un an.

Président : Jean-Baptiste

Vice-présidente : Maïté

Trésorière : Odile

Secrétaire : Lydie

Annexe 1 : Note de présentation des projets 2021

◆ **Concours Photo (1^e édition) :** toute l'année. *Référents : ?*

Un concours photo permanent sur l'année 2021 est mis en place sur le thème des manifestations du Comité des fêtes. Les meilleures photos seront mises sur le site du Comité et exposées lors du championnat de soupe 2022. Les 3 meilleures seront primées.

◆ **Mardi-gras (1^e édition) :** samedi 27 février 2021. *Référents : Maité Barbecot, Audrey Monchalain et Valérie Roy.*

Compte-tenu de la situation sanitaire et de l'impossibilité de réaliser en 2021 le championnat du monde de soupe, cette manifestation a vocation à lui trouver une alternative, en maintenant une animation familiale et conviviale au sein du village en début d'année autour d'un concours de déguisement agrémenté d'une dégustation de crêpes.

◆ **Vide Grenier (6^e édition) :** dimanche 18 avril 2021. *Référents : Pascale Raveleau et Bertrand Livet*

Cette année, le vide grenier sera enrichi d'une exposition de vieux cyclomoteurs, avec vente de pièces détachées.

◆ **Descente du Sancy en VTT (14^e édition) :** dimanche 6 juin 2021. *Référents : Maïté Barbecot et J-Baptiste Coulon*

L'objectif de cette manifestation est de permettre à chacun de se retrouver pour une ballade conviviale en VTT sans but de compétition. Organisée pour les plus de 14 ans, il s'agit d'une descente intégrale en VTT de 23 km sur des chemins roulants suivie d'un repas pique-nique sur la place de la Mairie.

◆ **Montée du Puy de dôme (2^e édition) :** samedi 19 juin 2021. *Référents : Bertrand Bongain et Patrice Duquet*

L'objectif est de découvrir le lever du soleil en haut du Puy de Dôme, après une montée conviviale et collective selon deux formules : i) au départ de St-Saturnin (5h de marche de nuit) ou ii) au départ du col de Ceyssat (45 min de marche).

◆ **La Fête du village en musique :** samedi 26 juin 2021. *Référents : J-Baptiste Coulon.*

Cette manifestation fait maintenant partie des rendez-vous habituels des habitants du village qui l'apprécie particulièrement comme en témoigne l'affluence des dernières années et la convivialité qui l'anime. Nous poursuivrons en 2020 cette fête, sur la place des Razes, dans le même esprit (repas animé par un groupe musical).

◆ **Alors on bouлки (2^e édition) :** samedi 29 août 2021. *Référents : Odile Vellet et Françoise Meunier*

Il s'agit d'un concours de pétanque et de quilles norvégiennes sur la place de la mairie. La première édition a été prometteuse et a permis de roder le concept. Nous adapterons les règles pour cette deuxième édition.

◆ **Une sortie moto (9^e édition) :** dimanche 5 septembre 2021. *Référents : Bruno Meunier et Bernard Vellet*

La sortie moto sera reconduite en 2021, selon le même principe que les années précédentes : une balade découverte de la région et un repas pris en commun, le tout dans la bonne humeur légendaire des motards !

◆ **Le Marché de la création (20^e édition) :** dimanche 29 novembre 2021. *Référents : Odile Vellet, Lydie Guyonnet, Maité Barbecot, J-Baptiste Coulon*

En 2021, nous poursuivrons cette manifestation originale maintenant bien implantée dans le paysage local, qui permet de faire connaître le village à de nombreux visiteurs tout en découvrant les talents de nombreux créateurs exposant dans des lieux insolites. Nous mettrons en place une animation spécifique (théâtre de rue) pour fêter le 20^{ème} anniversaire ; nous envisageons aussi un atelier créatif à destination des enfants. Nous rénoverons complètement la signalétique.

◆ **Nettoyage du village (2^e édition) :** dimanche 28 mars 2021. *Référents : Bertrand Bongain et Patrice Duquet*

L'objectif est de renouveler, de manière plus simple, le nettoyage collectif réalisé en 2018. Une matinée de collecte des déchets dans le village et les chemins alentours et un dépôt dans la foulée à la déchèterie. Les écoles seront associées à cette journée et nous contacterons les associations du village pour leur demander si elles souhaitent participer à cette opération.

Annexe 2 : proposition de nouveaux statuts

ARTICLE PREMIER – NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : comité des fêtes de Saint-saturnin

ARTICLE 2 - BUT OBJET

Cette association a pour objet d'animer la commune en proposant à ses habitants des manifestations variées, d'ordre culturel, éducatif , sportif, citoyen ou social, ouvertes à tous, favorisant le développement de lien sociaux intergénérationnels, mettant en valeur les atouts et spécificités du village et promouvant la solidarité et la bienveillance. Pour cela elle rassemble une large communauté d'habitants bénévoles qui, chacun selon leurs moyens, leurs compétences et leur disponibilité, œuvrent pour la réalisation de ces différentes manifestations. Elle collabore avec les autres associations du village pour réaliser ou participer à des manifestations à vocation multi-objectifs. L'association s'interdit toute prise de position politique ou religieuse.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé à la mairie : place du 8 mai, 63450 St-Saturnin.
Il pourra être transféré par simple décision du bureau.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de personnes physiques, membres actifs ou adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous, sans condition ni distinction.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont membres les personnes physiques qui ont pris l'engagement en signant un bulletin d'adhésion.

ARTICLE 8. – RADIATIONS

La qualité de membre se perd par :

- a) La démission ;
- b) Le décès ;
- c) le non-respect de l'article 2.

ARTICLE 9. - RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur et notamment :

- a) Les subventions de l'Etat, des départements et des communes.
- b) les contributions des participants aux manifestations
- c) les dons de personnes physiques ou morales

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils soient. Elle se réunit chaque année au mois de décembre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins d'un membre du bureau. L'ordre du jour figure sur les convocations.

Le président, assisté des membres du conseil, préside l'assemblée et expose la situation morale ou l'activité de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Ne peuvent être abordés que les points inscrits à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés

Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.

Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du bureau, si un membre de l'assemblée le demande.

Les décisions des assemblées générales s'imposent à tous les membres, y compris absents ou représentés.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrits le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 – LE BUREAU

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé de :

- 1) Un-e- président-e- ;
- 2) Un-e- ou plusieurs vice-président-e-s ;
- 3) Un-e- secrétaire et, s'il y a lieu, un-e- secrétaire adjoint-e- ;
- 4) Un-e- trésorier-e-, et, si besoin est, un-e- trésorier-e- adjoint-e-.

Les fonctions de président-e et de trésorier-e ne sont pas cumulables.

ARTICLE 13 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 14 – DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

Article – 15 LIBERALITES

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des libéralités qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

Fait à St-Saturnin, le 3 janvier 2021

Jean-Baptiste Coulon, président Maité Barbecot, vice-présidente Odile Vellet, trésorière Lydie Guyonnet, secrétaire

Annexe 3 : proposition de bulletin d'adhésion

Comité des fêtes de Saint-Saturnin

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Bulletin d'adhésion

Le comité des fêtes de Saint-Saturnin a pour objet d'animer la commune en proposant à ses habitants des manifestations variées, d'ordre culturel, éducatif, sportif, citoyen ou social, ouvertes à tous, favorisant le développement de lien sociaux intergénérationnels, mettant en valeur les atouts et spécificités du village et promouvant la solidarité et la bienveillance. Pour cela elle rassemble une large communauté d'habitants bénévoles qui, chacun selon leurs moyens, leurs compétences et leur disponibilité, œuvrent pour la réalisation de ces différentes manifestations. Elle collabore avec les autres associations du village pour réaliser ou participer à des manifestations à vocation multi-objectifs. L'association s'interdit toute prise de position politique ou religieuse.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Déclare adhérer au Comité des fêtes de Saint-Saturnin pour l'année 2021.

A ce titre, je déclare reconnaître l'objet de l'association et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition auprès du bureau de l'association.

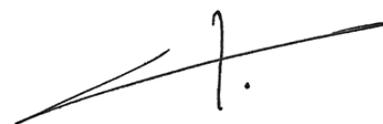
Date et Signature :

Je soussigné Jean-Baptiste COULON, président du Comité des fêtes de Saint-Saturnin certifie que

Mme, M :

Est adhérent au Comité des fêtes de Saint-Saturnin pour l'année 2021.

Fait à Saint-Saturnin le :



Annexe 4 : Comité des fêtes de St-Saturnin

Rapport moral du président pour 2020

Avec la COVID, l'année 2020 aura été bien particulière pour la vie de chacun d'entre nous. Les confinements successifs et les règles de vie nécessaires pour lutter contre cette épidémie auront eu notamment pour conséquence de réduire sensiblement la vie sociale dans nos villes et villages. Saint-Saturnin et le Comité des Fêtes n'ont pas échappé à cette situation. Cependant, si nous avons été amenés à annuler le marché de la création (car il était impossible de le mettre en œuvre en respectant les recommandations et les contraintes liés à la COVID, et les exposants, bien que déçus, l'ont tous bien compris), nous avons pu réaliser l'ensemble de nos autres manifestations, en les reportant dans l'année et/ou en adaptant leur format. Au total, nous avons donc presque atteint nos objectifs : en particulier, la soupe de février a été comme toujours une belle réussite, et la fête du village en musique, reportée en septembre aura finalement rassemblé une grande partie du village. Par ailleurs, la montée du Puy de Dôme la nuit du 21 juin, a été un évènement remarquable de cette année : forte participation, superbe ambiance et spectacle au rendez-vous ! Merci à tous les membres du comité, et au-delà à tous les habitants de St-Saturnin qui nous ont accompagnés, pour leur engagement, leur disponibilité et leur bonne humeur pour organiser ces différents évènements.

Mais il n'y a pas que la COVID dans la vie : en 2020, nous avons accueilli de nouveaux membres (bienvenue à Audrey, Françoise et Valérie !), nous avons décidé de créer un site internet propre au comité des fêtes pour être plus lisible et améliorer notre communication interne et externe et nous avons clarifié notre mode de fonctionnement avec la nouvelle municipalité.

En 2021, je souhaite que nous poursuivions nos activités avec le même objectif et dans le même état d'esprit : proposer aux habitants du village des manifestations variées, ouvertes à tous, favorisant le développement de lien sociaux intergénérationnels, mettant en valeurs nos atouts individuels et collectifs, et promouvant la solidarité et la bienveillance. Nous adapterons ces activités pour tenir compte de la situation sanitaire. Nous en proposerons éventuellement de nouvelles, en nous appuyant sur notre nouveau site internet. Nous célébrerons le 20^e anniversaire du Marché de la Création en proposant une animation spécifique. Nous revisiterons nos statuts, qui datent de la création du comité en 1974, pour réaffirmer nos valeurs et les adapter à notre mode de fonctionnement actuel. Et nous continuerons d'œuvrer collectivement dans la bonne humeur, chacun avec ses moyens, ses idées et ses envies.

Et vivement que l'on puisse se retrouver de visu pour discuter de tout cela, autour de quelques friandises, d'une petite bière ou d'un vin chaud !

Annexe 5.1 : bilan financier 2020

2019	Dépenses			Recettes			Différence
			TOTAL			TOTAL	
Championnat de Soupe	Lot	24,00	681,83			46,00	-681,83
	pot bénévoles	20,70					
	boulangerie	14,85					
	Petit matériel	82,80					
	Épicerie	88,00					
	Sacem	51,48					
	Musiciens	400,00					
Vide grenier			0,00	Emplacements		46,00	46,00
Descente VTT	Bus	295,00	745,00	Inscriptions et repas	421,00	421,00	-324,00
	Bistrot d'ici	360,00					
	Épicerie	72,00					
	fromage	18,00					
Fête de la musique	Musiciens	700,00	1 914,06	Buvette	1 763,20	2 063,20	149,14
	SACEM	83,68		conseil départemental	300,00		
	Bistrot d'ici	585,10					
	Épicerie	514,83					
	Huile	30,45					
Galette	boulangerie	216,00	216,00	reversement interquartiers	87,00	87,00	-129,00
Randonnée motos	Bistrot d'ici	25,00	25,00			0,00	-25,00
montée du Puy de Dôme	Épicerie	95,00	95,00			0,00	-95,00
Marché de la Création	ANNULE			ANNULE			
Divers	Assurance	84,85	968,66			982,00	13,34
	Photocopies	104,25					
	Clés	69,00		subvention Mairie	600,00		
	repas CDF	628,00		repas CDF	382,00		
	signalétique marché	82,56					
Total			4 645,55			3 599,20	-1 046,35
CA	Compte	3175,96					8869,34
	Livret	4216,37					

Annexe 5.2 : Budget prévisionnel 2021

2021	Dépenses prévues			Recettes escomptées		
			TOTAL			TOTAL
Mardi-gras	lots	100	650	crêpes et buvette	800	800
	Epicerie	500				
	Flyers et affiches	50				
Descente VTT	Transport	300	780	Inscriptions et repas	750	750
	repas	400				
	Epicerie	80				
Fête du village en musique	Musiciens	800	2300	Buvette + repas	2200	2200
	Epicerie	700				
	Boissons	800				
	Flyers et affiches	50				
Marché de la création	Location salles	50	2400	Inscriptions	1500	2980
	Affiches, livres, flyers	1000		Buvette	800	
	épicerie	300		Tombola	200	
	boulangerie	150		Vente livrets	150	
	prix du marché	200		Sponsors	230	
	20è anniversaire	700				
Montée Puy de dôme	boissons	100	100		0	0
Alors on boule	Petit matériel	100	100	Inscriptions	100	100
Sortie moto	Café	50	50		0	0
Vide Grenier	Affiches et flyers	50	50	Inscriptions	200	200
nettoyage village	épicerie	50	50		0	0
Fonctionnement Comité	Assurance	100	800	trésorerie comité des fêtes	396	396
	investissement	100				
	Repas comité	200				
	Photocopies	150				
	Divers	100				
déficit 2020			1046			
Subvention 2020 sollicitée Mairie						900
TOTAL			8326			8326